



MODIFICATIONS BUDGETAIRES COMMUNALES N° 2 ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE POUR L'EXERCICE 2019

Le Collège communal de Libramont-Chevigny informe que, sur base de l'article L1313-1 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation, les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2019 votées le 02 octobre 2019 sont déposées à la Maison communale où quiconque peut toujours en prendre connaissance sans déplacement.

Le présent avis sera affiché pendant la période du 04 au 14 octobre 2019.

A Libramont-Chevigny, le 03 octobre 2019.

Par le Collège;

Le Directeur général,

M. GUEIBE.



La Bourgmestre,

L. CRUCIFIX.